

Comité éditorial

Jean-Michel Antoine
Sylvaine Benjamoile
Christian Chartier
Enikö Hazard
Nathalie Pierre
Jean-Claude Riondé

Contact Lay Z'Actu

Tél : 03 83 22 86 43

Mél : contact.lay-zactu@lay-saint-christophe.fr

Lay Z'Actu



Joyeuses
Fêtes !

Le dicton du mois

*Au vingt de Noël, les jours
rallongent d'un pas d'hirondelle.*



DECEMBRE 2020 - N° 135

Informations du mois à Lay-Saint-Christophe

| | |
|---|---|
| Illuminations et décorations de Noël Donnons de la lumière ! | <p>Chaque année, au mois de décembre, de nombreux Layens décorent leur maison pour Noël. Pour cette année, la municipalité propose à tous de donner un peu de lumière aux rues de notre village en cette année si particulière. Et si nous illuminions tous nos fenêtres ... avec des lumignons, photophores, guirlandes led ou autres, boules, sapins, père Noël ... Il faut que ça brille, des Corvées à la Haute-Lay, le village prend ses airs de fêtes ! La lumière, c'est la vie.</p> <p>Et, comme chaque année, promenez-vous dans la rue Paul-Thomas, la mise à feu des illuminations se déroulera le vendredi 4 décembre à 17h00. Tous les habitants seront les bienvenus pour cette mise à feu, ils pourront profiter, en direct, du talent de ces artistes décorateurs !</p> <p>Des membres de la commission environnement sillonneront le village dès le 7 décembre pour attribuer un prix aux maisons les plus joliment décorées (remise des prix en même temps que les « maisons fleuries »).</p> |
| Vente de sapins | Comme tous les ans, les Layens trouveront à l'entrée du stade , où Hélène Perrin les attend, le sapin où le Père Noël déposera les cadeaux. |
| Conseil municipal | Le dernier conseil municipal de l'année se déroulera le lundi 14 à 20h00, salle Pierre-Rotach. |
| Distribution de sacs | La distribution trimestrielle des sacs de tri organisée par la mairie aura lieu le jeudi 17 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 . Elle se déroulera à l'accueil de la mairie, cette journée sera consacrée en priorité à cette distribution. Nous vous rappelons que le port du masque, le lavage des mains au gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée et la distanciation physique devront être respectés. |
| Bibliothèque | La bibliothèque sera ouverte , comme par le passé, les mercredis de 15h30 à 18h30, les vendredis de 16h00 à 19h00 et les samedis de 10h00 à 11h30. <p>Bien entendu chacun devra respecter les mesures sanitaires en se désinfectant les mains avant de toucher les livres et en portant un masque. Par ailleurs, la bibliothèque ne recevra pas plus de quatre lecteurs en même temps et les livres rendus seront conservés dans une caisse ad hoc pendant une semaine avant d'être remis en rayons. On peut continuer à s'informer des nouvelles acquisitions sur le site de l'association : scuron-calmefr.fr/bibliotheque.</p> |
| Goûter de Noël | Cette année, le traditionnel goûter de Noël n'ayant pas lieu, la commune a souhaité offrir, aux Layens de 70 ans et plus qui se sont inscrits, un bon d'achat . Celui-ci sera utilisable chez tous les commerçants du village qui ont tous répondu présent et ont vivement apprécié cette initiative. |
| Manifestations annulées | En raison de la crise sanitaire, plusieurs manifestations habituelles sont malheureusement annulées, dont le traditionnel goûter de Noël, la soirée de la Saint-Sylvestre et la cérémonie des vœux. |
| Entretien devant les maisons : Les obligations des riverains | Elles concernent les haies, arbres, arbustes qui avancent sur le domaine public et qui doivent être taillés et conduits de manière à ce que leurs développements ne dépassent pas sur les voies communales et trottoirs. N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer un élagage ; vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur ces voies publiques (<i>que vous seriez dans l'obligation de balayer</i>). <p>Par ailleurs, le nettoyage des trottoirs incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce. Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de déneiger les trottoirs, de façon à permettre le passage des piétons ... et du facteur !</p> |
| Restez connectés ! | Pour tout savoir sur la commune et ses actualités, consultez le site web : www.lay-saint-christophe.fr et suivez le compte twitter officiel : @LayStChristophe |
| Lay Z'Actu chez vous | N'oubliez pas que vous pouvez recevoir Lay Z'Actu directement dans votre boîte aux lettres électronique , pour cela, inscrivez-vous sur : www.lay-saint-christophe.fr , rubrique Lay Z'Actu ! |
| Horaires d'ouverture de la mairie | Lundi 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Mardi 9h00-12h00 Mercredi 8h00-12h00 et 14h00-17h00 Jeudi 9h00-12h00 et 14h00-19h00 Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Téléphone 03 83 22 80 21 Attention, pour les jeudis 24 et 31 décembre, la mairie fermera ses portes à 12h00. |
| Excellentes fêtes de fin d'année | Pour le 24 au soir, pensez à passer une lingette dans la cheminée pour que le père Noël n'attrape pas la Covid ☺ Toute l'équipe de Lay Z'Actu vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. |

J'm

**DOUBLE
LA MISE !**

Dès le 9 décembre 2020

Comment ça marche ?

Je suis résident ou salarié d'une entreprise
du Bassin de Pompey ?

Je me rends sur le site internet

WWW.BONSDACHAT-BASSINPOMPEY.FR

Avec ma carte bleue,
je commande jusqu'à **10€**
6 bons d'achats de

Après validation de ma commande, je reçois par mail mes

bons d'achat bonifiés
par le Bassin de Pompey
d'une valeur de **20€**

Comment les dépenser ?

Je consulte la liste des entreprises du Bassin de Pompey
qui adhèrent à la démarche bons d'achat
sur le site internet

WWW.BONSDACHAT-BASSINPOMPEY.FR

Je me rends chez mon

**commerçant,
artisan ou**

producteur local

Je choisis mes produits ou
services et présente **un ou
plusieurs bons d'achat pour
le paiement**. Le professionnel
vérifie la validité du bon d'achat
et le rentre dans son logiciel.

- Ces bons d'achat peuvent être commandés uniquement sur la plateforme en ligne jusqu'au 31 janvier 2021 inclu et dans la limite de 6 bons d'achat par foyer.
- Les bons d'achats sont valables jusqu'au 30 avril 2021. Passé cette date, ils ne seront pas remboursés si ils n'ont pas été utilisés.
- Le commerçant ne peut pas effectuer de rendu monnaie ou d'avoir pour les paiements intégralement effectués en bons d'achat.

Du côté des entreprises

**Vous êtes artisan, commerçant, producteur local.
Votre activité est située sur le Bassin de Pompey.**

Vous pouvez adhérer au dispositif « Double la Mise » sous
certaines conditions* en vous inscrivant sur

WWW.BONSDACHAT-BASSINPOMPEY.FR

Je présente mon activité et mes produits et/ou services
(retrait en magasin, livraison...)



Notre équipe reste à votre écoute :
Pôle Economie, Attractivité, Emploi
rue des 4 éléments, 54 340 POMPEY

☎ 03.83.49.81.16

@ eco@bassinpompey.fr

🌐 eco.bassinpompey.fr



Les services du Bassin de Pompey restent accessibles

Horaires des services d'accès au public :

Du Lundi au Vendredi

8h30 > 12h30

13h30 > 18h00

Le Mardi jusque 19h00

03.83.49.81.81

accueil@bassinpompey.fr

Accompagnement des entreprises

03 83 49 81 16 / eco@bassinpompey.fr

Guichet unique de l'habitat

03 83 49 81 19 / habitat@bassinpompey.fr

Urbanisme

03 83 49 81 92 / urbanisme@bassinpompey.fr

Collecte des déchets

03 83 49 81 53 / environnement@bassinpompey.fr

Eau et assainissement

03 83 49 44 80 / eau@bassinpompey.fr

Petite enfance

03 83 49 81 31 / poleenfance@bassinpompey.fr

Tourisme

03 83 49 40 40 / tourisme@bassinpompey.fr

Le Bassin de Pompey sur internet... :

www.bassinpompey.fr

lesit.bassinpompey.fr

eco.bassinpompey.fr

tourisme.bassinpompey.fr

... et sur les réseaux sociaux :

@bassinpompey

Communauté de Communes du Bassin de Pompey